NATIONS UNIES CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. GÉNÉRALE

E/ESCAP/66/3 5 mars 2010





COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session 13-19 mai 2010 Incheon (République de Corée)

> EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 ET LES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP

> > (Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

BILAN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission sur lesquelles le secrétariat doit faire rapport à la Commission à sa soixante-sixième session.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis, et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour la bonne mise en œuvre de ces résolutions.

TABLE DES MATIÈRES

	i	Page
I.	RÉSOLUTIONS SUR LES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES, LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF	2
	A. Résolution 65/1 : Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière	2
	B. Résolution 65/4: Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	5
II.	RÉSOLUTIONS SUR LES TRANSPORTS	7
	Résolution 64/5 : Création du Forum des ministres asiatiques des transports	7
III.	RÉSOLUTIONS SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	8
	Résolution 61/6 : Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	8
IV.	RÉSOLUTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
	A. Résolution 58/4 : Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au vingt et unième siècle	10
	B. Résolution 64/8 : Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique	12
	C. Résolution 65/3: Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)	13
V.	QUESTIONS À EXAMINER	14

I. RÉSOLUTIONS SUR LES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES, LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

A. Résolution 65/1 Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière

- 1. Dans sa résolution 65/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:
- a) De continuer à aider, en coordination avec d'autres organismes internationaux, les membres et membres associés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Document final de Bali et à développer leur capacité;

- b) D'effectuer des études analytiques et d'organiser un partage d'expérience sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, les mesures à prendre face à la crise financière, et l'agriculture durable, y compris son potentiel d'adaptation au climat et d'atténuation des effets du climat;
- c) D'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.
- 2. Le présent document examine la mise en œuvre de la résolution 65/1 sur une période d'un an, y compris les activités organisées au titre de différents sousprogrammes.
- Donnant suite au paragraphe 2 a) de la résolution 65/1, le secrétariat de la CESAP a organisé différentes activités pour mettre en œuvre les recommandations du Document final de Bali et renforcer la capacité des États membres à prendre des mesures appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, ramener la croissance et éviter à l'avenir les chocs mondiaux. L'Étude intitulée Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009, 1 son actualisation de fin d'année ainsi que l'Étude 2010 (à paraître), soulignent qu'en dépit du relèvement régional auquel on semble assister, la reprise actuelle est fragile et inégale. Il existe divers risques de détérioration liés aux pressions inflationnistes croissantes, à l'existence de bulles d'actifs et à l'augmentation des taux de change, tout cela dans un contexte de faible croissance. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont particulièrement préoccupés par les pressions haussières qui se sont exercées récemment sur les cours du pétrole et de certains produits de base, la région risquant ainsi de voir à nouveau augmenter le prix des aliments à mesure que rebondira la demande de produits de base à l'échelle mondiale. Par ailleurs, le secrétariat a entrepris plusieurs activités de renforcement des capacités, y compris un atelier régional de haut niveau sur le thème «Renforcer les mesures prises face à la crise financière mondiale en Asie et dans le Pacifique». Cet atelier a rassemblé à Dhaka 17 pays d'Asie et du Pacifique ; il visait à mettre en commun l'expérience et les bonnes pratiques afin de comprendre comment les pays de la région avaient réagi face à la crise financière mondiale, et quelles mesures ils pouvaient prendre pour mieux se prémunir contre ce type de crise à l'avenir. Le secrétariat a également organisé à Beijing, du 20 au 22 mai 2009, la Concertation régionale sur la facilitation du commerce et les petites et moyennes entreprises en temps de crise. Les 60 participants venus de 20 pays ont discuté de la facilitation du commerce en faveur des petites et moyennes entreprises, afin de faire face aux défis posés par la crise financière mondiale. Le secrétariat a aussi coorganisé avec plusieurs organismes de l'ONU la Conférence du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale (Port-Vila, 10-12 février 2010). Les plus de 200 délégués présents se sont demandé comment réduire les effets de la crise économique et mieux résister aux crises futures. Les trois principaux thèmes de la Conférence ont été les suivants: a) les mesures visant à protéger les populations pauvres et vulnérables; b) la nécessité d'assurer une croissance économique inclusive, une protection sociale et une croissance verte; et c) la durabilité nécessaire pour faire face aux crises futures. Les résultats de la Conférence seront soumis à la Commission à sa soixante-sixième session (voir E/ESCAP/66/INF/7), ainsi qu'aux dirigeants du Forum des Îles du Pacifique à leur réunion de 2010.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de ventre E.09.II.F.11.

Donnant suite au paragraphe 2 b), le secrétariat a facilité des consultations régionales visant à partager des informations sur les différentes options envisageables pour intégrer dans le programme de développement les mesures relatives aux changements climatiques et à la sécurité énergétique. Il est en train d'élaborer une feuille de route pour une croissance verte et sobre en carbone en Asie de l'Est (2010-2011), et une stratégie régionale pour un développement sobre en carbone en Asie et dans le Pacifique (2011-2012). Il a aussi organisé, en août 2009, un atelier régional sur l'écoefficacité des infrastructures dans le secteur de l'eau, afin de mettre en commun le savoir et les données d'expérience concernant la gestion écoefficace de l'eau dans la région. En Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud, le secrétariat met en œuvre des activités visant à renforcer les capacités dans le secteur de l'énergie, en privilégiant les dispositifs institutionnels et les stratégies sousrégionales. Il a aussi mené des recherches sur l'utilisation efficace et la sécurité des ressources, notamment énergétiques. Ont été mis au point une série d'indicateurs qui aideront les pays de la région à évaluer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et d'autres produits de base. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) a mené à bien 11 études de pays faisant le point sur l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable. En outre, quatre manuels ont été mis au point pour évaluer différents types de ressources (énergie solaire, énergie éolienne, biomasse, mini-centrales hydroélectriques). Un centre de documentation en ligne, appelé Réseau Asie-Pacifique pour la coopération dans le secteur des énergies renouvelables (www.recap.apctt.org) a été créé; toutes les études de pays, tous les manuels de formation et autres documents ont été affichés sur le site Web en question. Par le biais du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), le secrétariat a également mis au point un mécanisme de partage du savoir en ligne, appelé Centre de coopération électronique (ou « e-Co Hub » en anglais), lequel vise à faciliter l'apprentissage et la formation en simplifiant l'accès aux ressources pertinentes et en créant un espace interactif pour le partage de l'expérience et la concertation régionale concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Afin d'assurer la sécurité alimentaire grâce à une agriculture durable, le secrétariat a lancé en 2009, par le biais du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), un projet ayant pour thème « Comprendre les techniques de culture du riz hybride pour la sécurité alimentaire dans la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de la coopération Sud-Sud ». L'objectif du projet est d'aider les pays membres à s'attaquer aux problèmes liés à l'insécurité alimentaire, et ce par différents moyens: transfert des techniques agricoles, diffusion du savoir et des compétences, et renforcement de la capacité des pays membres en matière de production céréalière et de recherche-développement dans le secteur agricole. Une formation régionale sur les techniques de culture du riz hybride a rassemblé à Changsha (Chine), du 24 août au 4 septembre 2009, des participants de 12 pays d'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a fait paraître Pacific Perspectives 2009: Crisis and Opportunities; 2 cette publication comporte un article intitulé «The threats and opportunities of higher food prices in the Pacific» (Augmentation du cours des denrées alimentaires dans le Pacifique: menaces et possibilités), dans lequel on se demande si l'augmentation du cours des denrées alimentaires pourrait stimuler le secteur agricole dans le Pacifique. Afin de promouvoir une agriculture durable, le secrétariat, par le biais de l'ONUCGMAP, a effectué des études de faisabilité et élaboré des projets de principes méthodologiques sur l'application du mécanisme de développement propre dans les secteurs de l'agriculture de conservation et du biogaz domestique. Une réunion régionale d'experts a eu lieu à Los Baños (Philippines) en octobre 2009 pour discuter du développement de la machine agricole au service d'une agriculture durable dans la région.

² Publication des Nations Unies, numéro de ventre E.09.II.F.25.

Donnant suite au paragraphe 2 c), le secrétariat a poursuivi ses activités d'appui à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, avec une attention particulière pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et ce dans le cadre du partenariat tripartite établi par la CESAP, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les trois partenaires ont publié ensemble un rapport intitulé Achieving the Millenium Development Goals in An Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10,³ présenté officiellement à Manille en février 2010. Ce rapport examine principalement les effets de la crise économique sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les plans de relance budgétaires et les mesures de protection sociale en tant qu'instruments de promotion des Objectifs dans la région. La CESAP mettra également en œuvre un projet intitulé «Renforcer la protection sociale en Asie et dans le Pacifique», afin de renforcer les politiques et programmes de protection sociale grâce à des outils et des procédés novateurs pour s'attaquer aux problèmes sociaux émergents, y compris ceux imputables aux chocs financiers, à la volatilité des cours du carburant et des denrées alimentaires et aux changements climatiques. L'étude thématique de la CESAP («Un système financier porteur et une croissance verte au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique»), qui servira de document de référence à la soixante-sixième session de la Commission (voir E/ESCAP/66/26), met en évidence les possibilités à exploiter et les défis à relever pour réaliser les Objectifs d'ici à 2015, compte tenu de l'actuelle crise financière et économique et de la volatilité des cours des denrées alimentaires et du carburant. L'étude thématique examine également les synergies potentielles entre croissance économique et durabilité environnementale, et présente un nouveau paradigme de croissance verte qui non seulement contribuera directement à la durabilité environnementale de la croissance, mais facilitera aussi la réalisation des autres objectifs car il permettra de conserver et de débloquer des ressources.

B. Résolution 65/4

Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

- 6. Dans sa résolution 65/4, la Commission a considéré qu'il fallait tenir compte des éléments suivants pour renforcer le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) et accroître son utilité pour les pays de la région :
- a) Le Comité technique devrait être composé notamment des directeurs des centres nationaux de recherche agricole des pays membres;
- b) Les recherches menées par le Centre devraient être axées sur les systèmes durables de cultures secondaires et le développement de l'agro-industrie dans le contexte d'un développement rural et agricole inclusif axé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté;
- c) Le Centre devrait essentiellement s'efforcer d'établir des réseaux, encourager et coordonner la recherche, en faire connaître et en diffuser les résultats, et traduire les résultats de la recherche primaire en des propositions de mesure pertinentes pour la région.

³ Publication des Nations Unies, numéro de ventre E.09.II.F.10.

- 7. La Commission a adopté la recommandation du Conseil d'administration sur son propre élargissement, et a convenu que les neuf membres qui ont soumis leur candidature pour siéger au Conseil, en plus du pays hôte, l'Indonésie, devraient devenir membres du Conseil pour la période 2009-2012. Elle a également invité instamment les membres de la Commission à augmenter le montant de leurs contributions volontaires ordinaires au Centre. Elle a invité instamment la Secrétaire exécutive à fournir des ressources financières et humaines au Centre.
- 8. Le secrétariat a entrepris plusieurs activités pour donner suite au paragraphe 2 a) de la résolution 64/5 sur la composition du Comité technique. La cinquième session du Comité technique du CERPEDECS s'est tenue à Bogor (Indonésie) le 9 décembre 2009. Elle a été précédée d'un atelier d'une durée de deux jours qui a réuni 34 participants représentant 13 pays membres de la CESAP, avec pour thème: « Élaborer un plan stratégique inclusif pour le CERPEDECS ». Le Comité technique se compose actuellement de neuf scientifiques et experts éminents spécialisés dans différents domaines de la recherche agricole. La composition du Comité est en train de subir certains changements découlant des nouvelles priorités du Centre.
- 9. Donnant suite au paragraphe 2 b), le secrétariat a consolidé les activités du Centre en s'efforçant d'étoffer ses effectifs; il a mis en œuvre deux projets : « Augmenter la valeur des produits frais et transformés en les labellisant » (financé par la France; projet terminé); et « Prévisions des effets du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique » (financé par le Japon et devant s'achever mi-2010). Le Centre a recommencé à créer des réseaux et à se faire connaître auprès d'un large éventail de parties prenantes indonésiennes et internationales afin de remédier à sa moindre visibilité et d'accroître son utilité dans la région de l'Asie et du Pacifique.
- 10. Donnant suite au paragraphe 3, la CESAP s'est employée principalement à créer des réseaux avec les centres nationaux de recherche agricole, et à promouvoir et coordonner la recherche. Des réunions ont été organisées avec les directeurs de l'Agence indonésienne de recherche-développement agricole (IAARD), du Centre indonésien de recherche-développement en cultures vivrières (ICFORD) et du Centre indonésien pour les études agricoles et socioéconomiques (ICASEPS), afin d'envisager une collaboration plus étroite avec ces organismes. Au niveau régional, des efforts ont été faits pour renouer la collaboration avec le Centre international japonais de recherches en agronomie (JIRCAS) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). La section du CERPEDECS chargée des services d'information et de la base de données a publié et affiché sur son site Web trois numéros de Palawija News et six numéros de CAPSA Flash, afin de diffuser et de promouvoir auprès des partenaires du Centre certaines mesures et méthodes de recherche. Un nouveau « profil » du CERPEDECS a été conçu, qui met en évidence le mandat du Centre. La collaboration s'est poursuivie avec le moteur de recherche en ligne « AgEcon Search » de l'Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique). Le nombre de publications téléchargées à partir du site Web du CERPEDECS a dépassé les 100 000, et le nombre de visites a été de 98 000.
- 11. En exécution des paragraphes 4 et 5 concernant la recommandation du Conseil d'administration sur son propre élargissement, 10 membres ont été élus au Conseil pour la période 2009-2012. En plus du pays hôte, l'Indonésie, les pays suivant ont été élus : le Bangladesh, le Cambodge, la France, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande.

- 12. Donnant suite au paragraphe 6, le secrétariat a continué d'encourager les membres du Conseil d'administration à honorer leurs engagements en matière de contributions volontaires, et les non-membres du Conseil à verser également des contributions volontaires.
- 13. Donnant suite au paragraphe 7, la Secrétaire exécutive a pris plusieurs mesures pour étoffer les effectifs du Centre. Le poste de Chef de programme pour la recherche-développement a été pourvu, et une procédure a été ouverte pour recruter un conseiller régional (P-4) et un responsable de programme adjoint (P-2) qui seront tous deux basés à Bogor (Indonésie). La CESAP a également envisagé de recruter un Expert associé de l'ONU par le biais du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à New York, ainsi que des volontaires du VIDA (Australie).

II. RÉSOLUTIONS SUR LES TRANSPORTS

Résolution 64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports

- 14. La Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Busan (République de Corée) en novembre 2006, a soutenu énergiquement la création d'un forum des ministres asiatiques des transports. La Commission a dès lors adopté, à sa soixante-quatrième session, la résolution 64/5 du 30 avril 2008 sur la création du Forum des ministres asiatiques des transports, en tant que mécanisme régional faisant partie de l'appareil de conférence de la Commission et destiné à favoriser une collaboration étroite et des interactions plus fréquentes entre membres et membres associés pour le traitement des problèmes émergents du secteur des transports. Ce faisant, elle a prié le secrétariat de coordonner la convocation du Forum avec le Comité des transports.
- 15. Conformément à la résolution, la première session du Forum des ministres asiatiques des transports a eu lieu à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009. Elle a comporté deux segments : un segment hauts responsables (14-16 décembre) et un segment ministériel (17-18 décembre). La première session a rassemblé 151 représentants, dont 16 responsables de rang ministériel venus de 27 pays membres et membres associés de la CESAP, ainsi que des représentants des organismes concernés appartenant ou non au système des Nations Unies.
- 16. L'ordre du jour du Forum, axé sur les politiques régionales, comportait les grands points suivants: a) infrastructure des transports, et en particulier développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, ainsi que du transport intermodal, b) transports et développement, en mettant l'accent sur l'importance de la contribution directe et indirecte du secteur des transports au développement économique et social en général, sur la facilitation du passage des frontières et, donc, sur la nécessité pour les ministres de songer à accroître les investissements dans le secteur des transports, c) transports et pauvreté, notamment la réduction des problèmes liés au transport des produits agricoles de la ferme au marché, et l'accès des communautés rurales aux principaux réseaux de transport et de logistique, d) transports et environnement, notamment l'approche intégrée des questions de consommation énergétique et d'émissions dans le secteur des transports et e) transports et société, notamment la façon d'améliorer la sécurité routière dans la région de l'Asie et du Pacifique.
- 17. Le Forum a fait le point des progrès accomplis, et réfléchi aux problèmes qu'il convenait de traiter pour poursuivre les progrès de ces dernières années en matière de connectivité régionale. Dans ce contexte, le Forum a approuvé la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Busan sur le développement des transports

- en Asie et dans le Pacifique⁴ et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).⁵
- 18. Le Forum s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie. Les principales recommandations et conclusions du Forum figurent dans le rapport de ce dernier (E/ESCAP/66/11), qui doit être soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.
- 19. Durant le présent exercice biennal et le suivant, la priorité sera de veiller à ce que le Forum des ministres asiatiques des transports continue de jouer un rôle important en fixant des orientations stratégiques axées sur le développement régional des transports et du transit et sur le renforcement des capacités dans le secteur des transports. Dans ce contexte, priorité sera donnée à la bonne mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Bangkok, en particulier celle consistant à promouvoir la coopération régionale pour concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré à l'appui des réseaux de production et de distribution et du commerce international.
- 20. Conformément à la résolution, le secrétariat continuera de coordonner la convocation du Forum avec le Comité des transports. À cet égard, il est prévu que le Forum se réunisse les années où le Comité ne tient pas session, de façon à pouvoir examiner les problèmes émergents en temps opportun.
- 21. S'agissant de la deuxième session du Forum, ce dernier avait prié le secrétariat, à sa première session, de convoquer en 2011 une conférence ministérielle sur les transports pour examiner et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), et pour envisager l'élaboration d'un programme d'action régional pour la phase II (2012-2016). Cette demande figure dans la Déclaration de Bangkok (voir E/ESCAP/66/11).

III. RÉSOLUTIONS SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Résolution 61/6

Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

- 22. Dans sa résolution 61/6, la Commission a prié le Secrétaire exécutif de :
- a) Faire rapport chaque année sur les progrès accomplis par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) dans les domaines suivants : i) le renforcement des capacités pour combler le fossé numérique ; ii) la création d'un cadre institutionnel durable pour la formation des instructeurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; et iii) le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la valorisation des ressources humaines dans ce secteur;
- b) Soumettre un rapport en 2008 sur le fonctionnement du Centre, en particulier au sujet de la complémentarité de ses activités et de son apport de valeur ajoutée par rapport aux activités des autres organisations internationales pertinentes;

.

⁴ E/ESCAP/63/13, chap V.

⁵ Résolution 63/9 de la Commission, annexe.

- c) Soumettre un rapport approfondi sur les activités du Centre pour servir de base à un examen par la Commission.
- 23. Depuis sa création en 2006, le CAPFTIC a contribué de façon significative à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres, pour que ceux-ci puissent mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement socioéconomique, conformément à l'Engagement de Tunis⁶ adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information, lequel avait confirmé la nécessité de renforcer les capacités humaines dans le secteur des TIC, en particulier dans les pays en développement. Le programme phare du Centre, à savoir l'Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics, comporte un cursus complet portant sur les TIC pour le développement, élaboré au moyen d'une méthode inclusive et participative. Ce cursus a été mis en œuvre dans 12 pays, y compris dans des pays ayant des besoins particuliers, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux. Il a été largement adopté sur le terrain, comme le montre le fait que, dans de nombreux pays, des versions individualisées et adaptées au contexte local aient été intégrées aux programmes de renforcement durable des capacités nationales et institutionnelles.
- 24. L'Académie a permis de sensibiliser les décideurs de la région et de renforcer leur capacité à mettre les TIC au service du développement. En outre, le CAPFTIC a organisé des ateliers thématiques sur des questions comme le renforcement des capacités des femmes et des handicapés en matière de TIC; il a aussi œuvré pour que l'Académie puisse toucher un plus large public en utilisant différents procédés de diffusion (y compris le campus virtuel du CAPFTIC, un système en ligne d'enseignement à distance). Au total, les 43 ateliers organisés et le campus virtuel du CAPFTIC ont profité à 2 423 personnes, principalement des responsables politiques et des représentants de pouvoirs publics; on a ainsi contribué à étoffer le savoir existant en vue de mettre les TIC au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- 25. La coopération régionale pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur des TIC a également été renforcée par différents moyens : deux ateliers régionaux sur la formation d'instructeurs ; une réunion régionale des partenaires de l'Académie, tenue en 2009 ; un échange international de conseillers techniques de l'Académie ; le Centre de collaboration électronique (un mécanisme de partage du savoir en ligne qui a déjà accueilli 20 000 visiteurs, et qui permet de mettre en commun les pratiques optimales concernant l'utilisation des TIC à des fins de développement). En outre, le travail effectué par le CAPFTIC et ses partenaires au niveau national a eu un impact accru grâce à l'efficace collaboration établie avec d'autres organismes internationaux, dont le PNUD, la BAsD, l'Union européenne et la Commission économique pour l'Afrique. Un rapport sur les progrès accomplis par le Centre est soumis chaque année à la Commission, en application de la résolution.⁷
- 26. Un examen du fonctionnement du Centre (E/ESCAP/64/29) a été soumis à la Commission à sa soixante-quatrième session, en 2008. La question de la complémentarité et de la valeur ajoutée du Centre par rapport aux autres organisations internationales concernées a été abordée dans le rapport en question, ainsi que dans le rapport sur l'évaluation globale du Centre (E/ESCAP/66/18) que devra examiner la Commission à sa soixante-sixième session, au titre du point 4 a) de l'ordre du jour.

⁶ Voir A/60/687.

⁷ Pour le rapport le plus récent, voir E/ESCAP/66/13.

IV. RÉSOLUTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A. Résolution 58/4

Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au vingt et unième siècle

- 27. Dans sa résolution 58/4, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de renforcer, en fonction des ressources financières disponibles: a) les capacités nationales des membres et membres associés d'élaborer et d'appliquer des programmes d'action nationale durant la prochaine Décennie; b) la collaboration avec les autres initiatives régionales dans le domaine de l'invalidité, y compris le partage des meilleures pratiques suivies dans l'exécution de la Décennie africaine pour les handicapés (2000-2009). Elle a demandé en outre au Secrétaire exécutif de lui rendre compte tous les deux ans, jusqu'à la fin de la Décennie, des progrès accomplis dans l'application de la résolution et de lui soumettre, selon les besoins, des recommandations concernant les actions à mener pour maintenir la dynamique de la Décennie.
- 28. Le présent document couvre la mise en œuvre de la résolution en 2008 et 2009. Depuis le début, en 2003, de la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, le secrétariat joue un rôle majeur dans le renforcement des capacités des membres et membres associés, en promouvant l'application du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique, lequel fixe les grandes orientations stratégiques de la Décennie. Le Cadre d'action de Biwako encourage un changement de paradigme dans l'élaboration des politiques du handicap, consistant à passer d'une approche caritative à une approche fondée sur les droits; il promeut également l'intégration des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'entrée en vigueur, en mai 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁸, le premier traité mondial des droits de l'homme à porter spécifiquement sur le handicap, est venue réaffirmer l'approche suivie par le Cadre d'action de Biwako et a ajouté une nouvelle dimension aux activités que mène le secrétariat pour promouvoir le Cadre.
- 29. En 2008, le secrétariat a élaboré un document intitulé « Bâtir une société inclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées » (E/ESCAP/CSD/6), lequel a été examiné à la première session du Comité du développement social et a servi de référence aux membres et membres associés de la CESAP pour débattre des modèles théoriques les plus récents visant à faire tomber les obstacles auxquels se heurtent les handicapés (y compris le manque de données et d'informations fiables pour jauger leur exclusion). On a constaté qu'en dépit des progrès accomplis dans la région en général (avec l'élaboration de lois, de politiques et de plans relatifs au handicap), la plupart des pays n'avaient toujours pas pris les dispositions nécessaires (notamment concernant l'application des lois, politiques et plans existants) pour garantir aux handicapés l'exercice de leurs droits.
- 30. Le secrétariat met en œuvre un projet intitulé «Édifier une société accessible et fondée sur les droits en Asie et dans le Pacifique», afin de renforcer les capacités et les connaissances des responsables politiques de la région de la CESAP. Dans le cadre de ce projet a été organisée, en juin 2009, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une réunion d'experts sur l'harmonisation des législations des pays d'Asie et du Pacifique avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées; il s'agissait de faire connaître les lois types sur la lutte contre la

.

⁸ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

discrimination, de présenter des études de cas sur la révision de la législation nationale à la lumière de la Convention, et d'examiner les différents types de discrimination auxquels sont confrontés les handicapés de la région. Le secrétariat a en outre fait paraître en novembre 2009 Disability at a Glance 2009: a Profile of 36 Countries and Areas in Asia and the Pacific⁹, ainsi qu'une version électronique de cette publication (« Disability Policy Central for Asia and the Pacific »), donnant un aperçu de l'évolution de la démographie et des politiques du handicap dans la région. Ainsi les pays membres et membres associés ont-ils pu non seulement prendre connaissance des différentes mesures envisageables et obtenir des données sur les handicapés, mais aussi comparer le niveau de leurs propres données et politiques à celui d'autres pays et régions. Cette publication est également un outil pour suivre la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement sous l'angle du handicap.

- 31. Compte tenu du manque de données statistiques comparables sur les handicapés dans la région, le secrétariat a mis en œuvre, en collaboration avec le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités et l'Organisation mondiale de la santé, un projet visant à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique au moyen d'une série d'ateliers de formation régionaux et nationaux. L'idée était d'aider les statisticiens chevronnés de ces bureaux à s'entendre sur des définitions comparables du handicap, sur la base de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé; les participants ont également pu soumettre à des tests pratiques et cognitifs certaines questions que le secrétariat de la CESAP et le Groupe de Washington recommandent de poser dans le cadre des recensements et des enquêtes. Cette initiative a été saluée par la Commission de statistique de l'ONU à sa quarante et unième session, tenue à New York en février 2010, en tant que bonne pratique devant être reproduite (voir E/2010/24).
- 32. Le secrétariat a également aidé les parties prenantes essentielles et les responsables politiques à mieux connaître les pratiques exemplaires; il a encouragé le dialogue multisectoriel pour améliorer l'accès des handicapés aux infrastructures physiques et à l'information. Deux ateliers ont été organisés à Incheon (République de Corée) en 2008 et 2009, dans le contexte d'un projet intitulé « Élargir l'accès des handicapés aux technologies de l'information et de la communication ». Ces réunions ont rassemblé des responsables politiques chargés des TIC et des questions de handicap, des experts et des handicapés de 11 pays de la région. Tout en mettant en évidence les bonnes pratiques en matière d'accès aux TIC, ces ateliers ont permis de recenser les défis régionaux liés à la conception et à la distribution d'outils d'information et de communication accessibles. Les documents émanant de ces ateliers fournissent des recommandations globales sur l'accès aux TIC.
- 33. Le secrétariat a également organisé en novembre 2009, en collaboration avec la ville de Takayama (Japon), le Congrès CESAP-Takayama sur la création d'une communauté inclusive et accessible en Asie et dans le Pacifique. Le document final du Congrès, appelé Déclaration de Takayama sur le développement de communautés ouvertes à tous en Asie et dans le Pacifique, ¹⁰ sert de guide pour la promotion du tourisme accessible en tant que moyen efficace de bâtir des communautés inclusives dans lesquelles tout un chacun (y compris les personnes ayant un handicap ou un autre, les personnes âgées, les familles qui ont des enfants en bas âge, et les locuteurs de diverses langues) puisse participer, de façon égale, à tous les aspects de la vie de la communauté, et notamment aux activités récréatives et culturelles. La Déclaration souligne aussi que le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'édification de communautés inclusives.

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.II.F.21.

¹⁰ Voir www.escaptakayama.com.

34. Sur le plan interrégional, le secrétariat a collaboré étroitement avec l'Agence japonaise de coopération internationale et avec Disabled People's International pour établir un espace permettant aux handicapés de la région Asie-Pacifique et d'Afrique d'échanger des informations et des données d'expérience. Les partenaires africains étaient convaincus qu'ils devaient s'inspirer des pratiques performantes de la région de la CESAP. Il est envisagé de poursuivre la collaboration entre les deux régions.

B. Résolution 64/8

Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique

- 35. Dans sa résolution 64/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:
- a) d'aider les membres et membres associés à renforcer leur capacité d'appliquer le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq pour veiller à ce qu'ils incorporent dans leurs politiques et leurs programmes une perception du handicap fondée sur le respect des droits;
- b) de promouvoir la coordination et la collaboration parmi les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales afin d'aider les États membres à appliquer le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq, et à incorporer la perspective des personnes handicapées dans les mesures tendant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et également, le cas échéant, d'aider les États à devenir parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à appliquer ladite Convention ;
- c) d'améliorer, en collaboration avec les institutions et les organismes du système des Nations Unies et les organisations de personnes handicapées, l'accessibilité des locaux et des services de la CESAP pour les personnes handicapées;
- d) de continuer à renforcer le partenariat entre la CESAP et le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés;
- e) de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).
- Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du paragraphe 8 a) de la 36. résolution 64/8 sont présentés dans le bilan de l'application de la résolution 58/4 (voir les paragraphes 27 à 34 ci-dessus). S'agissant de la demande faite au secrétariat de promouvoir la coordination et la collaboration parmi les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales, le secrétariat a pris différentes initiatives aux niveaux mondial et régional. Au niveau mondial, l'engagement pris à l'échelle du système des Nations Unies de promouvoir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est traduit par la création, en 2006, du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le secrétariat est un membre actif du Groupe, dont il a contribué à la rédaction du plan d'action stratégique. En 2009, en collaboration avec le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le secrétariat a pris l'initiative d'organiser le premier forum des organismes et institutions de l'ONU présents dans la région, afin de partager l'information concernant le Groupe d'appui interorganisations, le Cadre d'action de Biwako et l'intégration de la dimension handicap dans le suivi de la mise en œuvre des Objectifs

- du Millénaire pour le développement. La réunion a permis aux organismes et institutions participants de créer un réseau informel de partage du savoir, et de mieux comprendre la nécessité d'intégrer la dimension handicap à leurs activités. Par ailleurs, la Journée internationale des personnes handicapées a été célébrée en décembre 2009. Elle a été organisée par la CESAP en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Dans ce contexte, on a produit des affiches de sensibilisation en braille anglais, pour que les voyants puissent faire l'expérience des obstacles auxquels sont confrontés les aveugles dans l'accès à l'information. Des réunions régionales interorganisations se tiendront chaque année pour renforcer la collaboration entre les divers organismes.
- 37. En collaboration avec le bureau Asie-Pacifique de Disabled People's International, le secrétariat a organisé, à l'intention du personnel de la CESAP, deux séances de formation sur l'égalité pour les handicapés, avec pour objectif d'améliorer l'accès des handicapés aux installations et aux services des bâtiments des Nations Unies à Bangkok. Bon nombre de fonctionnaires de la CESAP (appartenant notamment au Groupe de la gestion des installations, à la Section des services de conférence et à la Section de la sécurité et de la sûreté) ont participé à la formation, et ont ainsi mieux compris l'importance de la suppression des obstacles. En 2009, le secrétariat, aidé par un groupe de spécialistes, a évalué l'accessibilité du Centre de conférence des Nations Unies, ce qui a donné lieu à plusieurs recommandations pour l'amélioration de celle-ci. Il a été proposé d'élaborer en 2010 un manuel et un guide régionaux sur l'accessibilité reprenant les directives existantes, afin de servir de référence.
- 38. Le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique consacré au handicap a été pour la CESAP un partenaire très précieux dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako. La CESAP et le Centre ont organisé ensemble une série de séminaires annuels sur la coopération Sud-Sud pour recenser les bonnes pratiques ayant trait au handicap, y compris l'autonomisation des handicapés. Durant l'exercice biennal 2008-2009, ce partenariat a contribué à créer un réseau sous-régional de groupes d'entraide de handicapés d'Asie centrale, grâce à l'organisation, à Bishkek, du 21 au 24 octobre 2008, d'un atelier régional ayant pour thème : « Renforcer les capacités des groupes d'entraide de handicapés : une approche du handicap fondée sur les droits en Asie centrale ». En outre, la CESAP et le Centre ont pris l'initiative de créer le Réseau Asie-Pacifique pour la réadaptation en milieu communautaire, en organisant ensemble, en février 2009, le premier Congrès Asie-Pacifique sur la réadaptation en milieu communautaire.
- 39. Le secrétariat a entrepris des activités préparatoires à la tenue, en 2012, d'une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq. Dans ce contexte, une réunion d'experts/consultation de parties prenantes sera organisée en 2010 pour examiner l'application du Cadre d'action de Biwako. La deuxième session du Comité du développement social, qui doit se tenir en octobre 2010, sera notamment l'occasion de traiter de cette question; elle constituera pour les membres et membres associés un espace régional pour l'examen des questions pertinentes ayant trait à la deuxième Décennie pour les handicapés et à l'application du Cadre d'action de Biwako.

C. Résolution 65/3

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)

40. Dans sa résolution 65/3, la Commission a décidé que le lieu où se tiendrait la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre

- de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) devrait être fixé par la Commission à sa soixante-sixième session; elle a noté avec satisfaction la proposition de la République de Corée d'accueillir la réunion.
- 41. La Commission a invité les autres membres et membres associés qui souhaiteraient accueillir la réunion intergouvernementale à le faire savoir dans les meilleurs délais et au plus tard en octobre 2009.
- 42. La Commission a prié la Secrétaire exécutive d'examiner toutes les propositions d'accueillir la réunion, et de faire rapport sur les résultats de cet examen à la Commission à sa soixante-sixième session.
- 43. À la fin du mois d'octobre 2009, aucune autre proposition n'avait été faite.
- 44. Le secrétariat a examiné la proposition du Gouvernement de la République de Corée, et a estimé qu'il existait plusieurs facteurs favorables à la tenue de la réunion dans ce pays. Premièrement, le Gouvernement de la République de Corée a prouvé qu'il était pleinement attaché aux objectifs du Cadre d'action de Biwako. Les marques les plus récentes et les plus significatives de cet attachement ont été la prompte ratification, en 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et l'adoption préalable de lois nationales contre la discrimination des handicapés. Le Gouvernement a également manifesté sa volonté d'accueillir l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de Rehabilitation International, en 2012. Il s'agit de deux organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social qui ont joué un rôle crucial dans l'action menée pour défendre les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
- 45. Deuxièmement, le Gouvernement a agi de manière rapide et positive pour préparer la Réunion intergouvernementale de haut niveau. Le secrétariat a été informé qu'un grand nombre d'administrations locales du pays avaient proposé d'accueillir la réunion.
- 46. Troisièmement, le Gouvernement a créé une équipe spéciale chargée de la préparation technique de la réunion. L'équipe spéciale comporte des parties prenantes essentielles, y compris des représentants des pouvoirs publics, des représentants d'organismes de défense des personnes handicapées et de groupes de handicapés, ainsi que des universitaires et des spécialistes des droits des handicapés et de la protection sociale.

V. QUESTIONS À EXAMINER

47. La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis, et donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives destinées à améliorer la mise en œuvre des résolutions mentionnées dans le présent document. Conformément à la résolution 65/3, et en particulier à son paragraphe 1, la Commission devra fixer, à sa soixante-sixième session, l'endroit où se tiendra la Réunion intergouvernementale de haut niveau. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être accepter la proposition de la République de Corée d'accueillir, en 2012, la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.

- - - - -